

<i>Enacted.</i>		<i>Duration.</i>
1 Guill. 4 ch. 31.	Acte concernant la Commune de la Paroisse de Ste. Anne Lapérade.	1 Mai, 1850.
" " " ch. 52.	Acte pour incorporer la Cité de Québec, } Amendés tous amendé par 3 Guill. 4, ch. 6. } deux par 4	1 Mai, 1836. } Expi-
" " " ch. 54.	Acte pour incorporer la Cité de Montréal. } Guill. 4c.27	1 Mai, 1836. } rés.
2 Guill. 4, ch. 8.	Acte pour pourvoir plus avantageusement aux Appels de la Cour Provinciale du District Inferieur de St. François, pour y établir des Cours de Circuit, et pour étendre au dit District les avantages du procès par Jurés.	1 Mai, 1837, et de là jusqu'à la session suivante.
" " " ch. 17.	Acte pour créer un fonds pour subvenir aux dépenses du traitement médical et des soins pour les Emigrés malades et pour mettre les personnes de cette description en état de se rendre au lieu de leur destination,—continué par 5 Guill. 4, ch. 13.	1 Mai, 1838. Fin de la première Session du Parl. Prov. après le 1er mai 1836.
" " " ch. 21.	Acte pour abroger une Ordonnance y mentionnée, et pour pourvoir de plus amples réglemens concernant les Arpenteurs et la mesure des terres.	1 Mai, 1840.
" " " ch. 22.	Acte pour régler la qualification et sommation des jurés en matières civiles et criminelles.	1 Mai, 1835, Expiré.
" " " ch. 24.	Acte pour abroger en partie certains Actes y mentionnés, et pour établir et incorporer une maison de la Trinité dans la Cité de Montréal.	1 Mai, 1837.
" " " ch. 26.	Acte pour rappeler certains Actes y mentionnés, et pour encourager ultérieurement les Ecoles Élémentaires dans les campagnes de cette Province,—amendé par 3 Guill. 4, ch. 4, continué par 4 Guill. 4, ch. 9.	1 Mai, 1836, Expiré.
" " " ch. 32.	Acte pour obliger les possesseurs de quais et autres à donner avis des articles non réclamés en leur possession, continué par 4, Guill. 4, ch. 9, et par 6 Guill. 4, ch. 32.	1 Mai, 1840.
" " " ch. 33.	Acte qui rappelle un certain Acte y mentionné et qui pourvoit à une distribution plus certaine et plus expéditive des Actes imprimés de la Législature de cette Province,—continué par 6 Guill. 4, ch. 32.	1 Mai, 1840.
" " " ch. 42.	Acte pour autoriser la tenue des Cours d'Enquête à l'effet de s'enquérir des qualifications des Officiers de Milice en certains cas,—continué par 4, Guill. 4, ch. 9, et par 6 Guill. 4, ch. 43.	1 Mai, 1838.
" " " ch. 44.	Acte pour amender un Acte passé dans la 36e année du règne de Sa Majesté le Roi George Trois, intitulé, " Acte pour faire, réparer et changer les chemins et ponts dans cette Province, et pour d'autres effets," et pour faire de plus amples réglemens concernant les chemins et ponts.	1 Mai, 1835, Expiré.
" " " ch. 53.	Acte pour protéger la propriété littéraire.	1 Mai, 1840.
" " " ch. 59.	Acte pour encourager l'établissement de Banques d'Epargnes en cette Province.	1 Mai, 1837.
" " " ch. 66.	Acte pour autoriser l'érection de Cours de Justice et Prisons dans les Comtés de cette Province et pour d'autres fins y mentionnées,—amendé par 4. Guill. 4, ch. 8.	1 Mai, 1840.
3 Guill. 4, ch. 1.	Acte pour régler l'exercice de certains droits des Locateurs et Locataires.	1 Mai, 1838.
" " " ch. 14.	Acte pour suspendre encore certaines parties d'un Acte ou Ordonnance y mentionnée, et pour consolider et continuer encore pour un temps limité les dispositions de deux autres Actes y mentionnés, afin de constater plus efficacement les dommages sur les lettres de change protestées, et pour déterminer les disputes qui y ont rapport, et pour d'autres fins.	1 Mai, 1838.
" " " ch. 25.	Acte pour établir une Société du feu dans le Bourg des Trois-Rivières et pour suspendre certaines Ordonnances en autant qu'elles ont rapport au dit Bourg.	1 Mai, 1838.
" " " ch. 32.	Acte pour incorporer certaines personnes y mentionnées sous le nom de la " Banque de la Cité," qui doit être établie à Montréal.	1 Mai, 1837.
4 Guill. 4, ch. 7.	Acte pour pourvoir plus amplement à l'encouragement de l'Agriculture.	1 Mai, 1840.